

# CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC POUR LA SÉLECTION 2016



La Fédération de voile du Québec offre des programmes d'encadrement pour les athlètes engagés dans une démarche de haute performance (voir le programme annuel pour plus de détails). Parmi ces athlètes, le Gouvernement québécois permet aux Fédérations sportives d'identifier leurs athlètes les plus performants. Selon leurs performances, les athlètes sont identifiés de niveau Excellence, Élite, Relève, Développement ou Espoir. Chaque athlète identifié auprès du Ministère des niveaux Excellence, Élite ou Relève est admissible à du soutien dont un crédit d'impôt remboursable correspondant à la durée de l'inscription de son nom sur la liste d'athlètes identifiés.

La liste des athlètes de l'Équipe du Québec est émise par le Comité Élite et approuvé par le Conseil d'Administration. en tenant compte des performances de l'athlète sur les derniers 12 mois (du mois d'avril de l'année précédente au mois de mars de l'année en cours). Cette liste peut être révisée au besoin et rétroactivement au cours de l'année.

Les critères d'admissibilité et de priorisation des athlètes servent de guide pour le Comité Élite pour sélectionner les athlètes. Les athlètes qui ne respectent pas leurs programmes d'entraînement et de compétitions approuvés par l'Entraîneur en chef ainsi que les exigences minimales de condition physique peuvent être retranchés de la liste des athlètes admissibles aux mesures de crédit d'impôt. Les positions libres, sont alors comblées selon les critères d'identification en vigueur.

***Le respect des critères d'identification, du niveau minimum d'activité et du programme d'encadrement ne garantit pas aux athlètes une place sur l'Équipe du Québec. Les athlètes sélectionnés doivent payer les frais d'adhésion liés à leur programme d'encadrement tel que prescrit dans le Programme annuel.***

## 1. ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU EXCELLENCE

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « senior » ou « développement » par Sport Canada.

Les brevets sont accordés selon les critères de l'association canadienne (Voile Canada) approuvés par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada. Les candidatures sont présentées annuellement par Voile Canada à Sport Canada. Pour en savoir plus sur les critères d'allocation de brevets de Voile Canada : <http://www.sailing.ca> et sur le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada : <http://pch.gc.ca>

De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au Ministère, il pourrait aussi s'agir d'un(e) athlète membre régulier(ère) de l'équipe canadienne senior. Le Ministère s'assurera aussi de ce statut en étudiant chaque cas à la pièce.

## 2. ADMISSIBILITÉ ET PRIORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

### 2.1 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – ÉLITE

Les **4 premiers hommes et les 4 premières femmes, de 25 ans et moins**, identifiés dans la liste de priorisation, impliqués dans une démarche d'excellence, inscrits au programme d'encadrement Élite ou Excellence de la FVQ dans une des classes désignées, obtiennent le **niveau d'identification Élite auprès du Ministère**. Pour être admissibles, ces athlètes doivent être résidents du Québec, ne pas recevoir de support d'une autre province ou pays, être membres d'un club en règle de la FVQ, respecter le programme minimal d'activités et les exigences minimales de condition physique.

	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche à voile
Classe de voilier	Laser, Finn	Radial	470, 49er	470, 49er FX	RSX
Âge	25 ans et moins				

#### Critères

Régates de qualification 1 (RQ1)	Cork OCR, Championnat Nord-Américain, Miami OCR, Midwinters	Cork, Nord-Américain, Miami OCR
Critère de performance 1	Terminer dans 1/2 flotte à une de ces régates	
Régates de qualification 2 (RQ2)	Icebreakers, Atlantic Coast Championship, Great Lakes Championship, Canadian Championship, US Championship	US National (Janvier Midwinters)
	Ainsi que les régates RQ1 autres que les 2 meilleures	

#### Priorisation

**Ratio d'une régata = Position finale x 100 / nombre de bateaux**

Priorisation	$35\% * (\text{meilleur ratio RQ1}) + 35\% * (2^{\text{e}} \text{ meilleur ratio RQ1})$ $+ 15\% * (\text{meilleur ratio RQ2}) + 15\% * (2^{\text{e}} \text{ meilleur ratio RQ2})$ $\text{ratio 1} \times 30\% + \text{ratio 2} \times 30\% + \text{ratio 3} \times 20\% + \text{ratio 4} \times 20\%$
--------------	---

- Les régates mentionnées au tableau sont les seules retenues pour la qualification à moins d'avis contraire émis par le comité Élite
- La priorisation détermine les 4 athlètes identifiés de niveau Élite de chaque sexe.
- Les Jeux du Canada seront considérés comme régata RQ1 lors de l'année des Jeux.

Tous les athlètes qui répondent aux critères de performance Élite mais qui ne sont pas dans les 4 premiers selon la liste de priorisation ci-dessus seront identifiés de niveau Relève. L'âge permis en Relève pour toutes les classes olympiques est de 25 ans et moins.

## 2.2 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – RELÈVE

Les **5 hommes et 5 femmes** identifiés dans la liste de priorisation à la suite des 4 positions d'identification de niveau Élite, impliqués dans une démarche d'excellence, inscrits au programme d'encadrement approprié de la FVQ dans une des classes désignées, **obtiennent le niveau d'identification Relève auprès du Ministère**. Pour être admissibles, ces athlètes doivent être résidents du Québec, être membres d'un club en règle de la FVQ, respecter le programme minimal d'activités et les exigences minimales de condition physique.

	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche à voile
Classe de voilier	Radial, Laser	Radial	420, 29er, 49er	420, 29er, 49er FX	RS:X
Âge	25 ans et moins pour les athlètes navigant en classe olympique. 21 ans et moins pour les athlètes navigant en classe de développement.				

### Critères

Régate de qualification 1	Cork International, Cork OCR, Midwinters	Cork, US National
Critère de performance 1	Terminer dans 1/2 flotte à une de ces régates	
Régate de qualification 2	Icebreakers, Atlantic Coast Championship, Great Lakes Championship, Championnat Canadien, et autres régates acceptées préalablement par le Comité	
Régate de qualification Junior	Championnat Canadien Junior et Orange Bowl	

### Priorisation

**Ratio d'une régate = Position finale x 100 / nombre de bateaux**

Priorisation 1 (25 ans et moins)	Les athlètes priorisés au 5e rang et suivant de la liste de priorisation du Groupe Élite sont automatiquement identifiés de niveau Relève (25 ans et moins)
Priorisation 2 (21 ans et moins)	
Priorisation Junior	

50% ratio RQ1 + 25% \* (meilleur ratio RQ2) + 25% \* (2e meilleur ratio RQ2)

30% ratio RQ1 + 30% \* (meilleur ratio RQ2) + 40% \* (meilleur ratio RQ3)

- Une fois épuisé la priorisation 2, les positions seront donnés en priorité aux athlètes juniors qui ont respecté le critère de performance junior et dans l'ordre de la priorisation Junior.
- Tous les athlètes qui répondent aux critères de performance Relève mais qui ne sont pas dans les 5 premiers selon la liste de priorisation ci-dessus seront classés de niveau Développement ou Espoir si leur âge le permet.

## 2.3 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU - DÉVELOPPEMENT

L'équipe de Développement est formée de 20 athlètes dont 12 en classes désignées dans la catégorie Développement - Ouvert et huit en classe Développement - Optimist. Les priorités sont établies sans égard au sexe de l'athlète.

Pour être admissibles au groupe Développement, les athlètes doivent être résidents du Québec, ne pas recevoir de support d'une autre province ou pays, être inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de 18 ans et moins, avoir accès à un voilier d'une des classes désignées et respecter le programme minimal d'activités.

### DÉVELOPPEMENT - OUVERT

	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche à voile
Classe de voilier	Laser, Radial, Laser 4.7	Radial, Laser 4.7	420 et 29er	420 et 29er	Bic 293 et RSX
Âge	19 ans et moins				

### Critères

Régate de qualification 1 (RQ1)	Championnat du Québec  Sail Central et autres événement du circuit provincial (autre que le Championnat du Québec)  Jeux du Québec (si applicable)
Régate de qualification 2 (RQ2)	
Régate de qualification 3 (RQ3)	

### Priorisation

**Ratio d'une régata = Position finale x 100 / nombre de bateaux**

Priorisation 1	Les athlètes de 19 ans et moins priorisés au 10e rang et suivants de la liste de priorisation des Groupes Élite-Relève sont automatiquement identifiés Développement
Priorisation 2	50% ratio RQ1 + 25% (meilleur ratio RQ2 considérant uniquement les régates en région éloignées) + 25% (meilleur ratio RQ2 toutes régions confondues)
Priorisation 3	Position aux Jeux du Québec RQ3

## DÉVELOPPEMENT – OPTIMIST

	<b>simple homme et simple femme</b>
Classe de voilier	Optimist
Âge	15 ans ou moins

### Critères

Régate de qualification 1	Cork et Championnat Canadien Optimist
Critère de performance 1	10 premiers
Régate de qualification 2	Championnat canadien Optimist
Critère de performance 2	3 premiers Québécois
Régate de qualification 3	Circuit provincial
Critère de performance 3	3 premiers

### Priorisation

Priorisation 1	Les Québécois(es) classés parmi les 10 premiers au Championnat canadien Optimist ou à CORK Optimist et qui montent à la classe Laser 4.7 ou Laser radial l'année suivante
Priorisation 2	Les trois premiers Québécois(es) du classement open au Championnat canadien Optimist
Priorisation 3	Les cinq premiers Québécois(es) de la classe Optimist, non-sélectionnés précédemment, au classement du combiné du Circuit du Québec et du Championnat du Québec Optimist calculé comme suit: 50% du ratio du championnat + 25% (meilleur ratio des régates en régions éloignées) + 25% (meilleur ratio toutes régates confondues)

## ***2.4 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – ESPOIR***

Pour être admissibles au Groupe Espoir, les athlètes doivent être résidents du Québec, inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de 18 ans et moins et détenir une certification de niveau VoileCAN 1 ou supérieure. L'équipe est formée des athlètes inscrits à un programme de compétition incluant des régates du Circuit du Québec (excluant la flotte Verte) et/ou une finale régionale des Jeux du Québec.

### 3. PROGRAMME MINIMAL D'ACTIVITÉS

L'athlète doit présenter un programme annuel d'entraînement et de compétition à l'Entraîneur en chef de l'Équipe du Québec avant le 1<sup>er</sup> mai pour la saison estivale ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre pour le programme d'hiver. Ce programme doit correspondre au minimum, à son niveau dans l'équipe du Québec (on doit considérer la classification préliminaire d'automne pour déterminer le programme minimal d'hiver). Le programme doit être approuvé par l'Entraîneur en chef. En cours de saison, l'athlète doit s'y conformer à moins d'avis contraire et écrit de sa part. Le programme modifié doit être approuvé par l'Entraîneur en chef.

Les athlètes membres de l'Équipe du Québec doivent remettre à l'Entraîneur en chef, à sa demande, une copie de son registre des heures d'entraînement et des résultats de régates. Un gabarit standard sera fourni par l'Entraîneur.

Une évaluation formelle se fera pour s'assurer que l'athlète suit les exigences minimales. Les athlètes qui ne rencontrent pas les exigences minimales avec aucune raison valable seront enlevés de l'équipe rétroactivement.

Le programme doit comprendre au minimum les activités indiquées dans le *Programme de l'Équipe du Québec*.

### 4. RÈGLES ET DÉFINITIONS

- Un camp d'entraînement est par définition un groupe d'entraînement (minimum 3 jours) avec un entraîneur de niveau 3 ou plus dans un cadre structuré avec un objectif précis.
- Pour être confirmé comme membre de l'Équipe du Québec, les athlètes doivent rencontrer les objectifs de performance établis par l'entraîneur en chef.
- Pour les athlètes inscrits au programme de la FVQ, l'évaluation sera faite trois fois par année.
- L'âge limite d'un athlète pour une classe de voilier et un niveau de l'Équipe du Québec est défini au 31 décembre de l'année de sélection.
  - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Élite ou Relève, s'ils sont dans une classe olympique, est de 25 ans et moins.
  - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Relève dans les classes énumérées au tableau de la page 3 est de 21 ans et moins.
  - L'âge limite pour les autres classes, classe de développement, est de 19 ans et moins.